

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2021

Présents : Nicolas FEDOU – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Claudie SIMONNIN TOMASEK – Joël OULIE – Jacqueline CALASTRENG – Pierre MAFFRE – Alice VICTOIRE BOSC – Thomas PORTIER – Robert GIUSTI – Stéphane CALGARO (absent avec procuration pour la 1^{re} délibération) et Laëtitia AUGUSTIN

Absents excusés (avec procuration) : Anne-Marie ROBERT (procuration à Nicolas FEDOU) – Rose-Marie MELENDI (procuration à Gilles VIEULLES) – Régis ARTIS (procuration à Joël OULIÉ) et Stéphane CALGARO (procuration à Magali FLAGEL pour la 1^{re} délibération)

Secrétaire de séance : Claudie SIMONNIN TOMASEK

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1 – TRAVAUX : Autorisation de signature de la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la sécurisation de la RD11

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la RD11 (Route de Mauremont) et l'étude menée par le cabinet VALORIS Géomètre Expert de Revel.

Afin de réaliser ces travaux, il convient d'établir une convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne qui aura pour objet de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques et les modalités d'entretien.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avant-projet et la convention avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER l'avant-projet de réalisation des travaux d'urbanisation de la Route Départementale n°11.
- D'APPROUVER la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 4 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

2 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les travaux d'urbanisation et de sécurisation de la RD11

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la RD11, afin de réaliser la 1^{re} phase de ces travaux, il propose le devis de VALORIS Géomètre Expert pour un montant de 149 812,32€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental pour réaliser ces travaux de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER l'avant-projet de réalisation des travaux d'urbanisation de la Route Départementale n°11.
- DE SOLLICITER une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la plus élevée possible.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

3 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de territoire 2022 pour la sécurisation du stade municipal Raymond Castelle

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation des abords du stade municipal Raymond Castelle. Ce projet permettra de respecter les préconisations du plan VIGIPIRATE et de pouvoir accueillir les phases finales de championnats de rugby et de football.

Le montant estimé de ces travaux est de 5 961,07€ HT. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver ce projet et de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'effectuer les travaux de sécurisation du stade municipal Raymond Castelle pour un montant de 5 961,07 € HT.
- PRÉCISE que cet investissement est inscrit au budget primitif de la commune.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux dans le cadre des Contrats de Territoire 2022.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette affaire.
- PRÉCISE que le montant non subventionné sera prélevé sur les fonds libres de la commune.

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

4 – FINANCES : Décision modificative n°4

Monsieur Gilles VIEULLES, Adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil Municipal, une modification du budget d'investissement afin de réaliser les travaux de sécurisation du stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2315-355 Toiture Bâtiment de la gare	5 000,00 €	
D 2315-360 Aménagement du stade municipal		5 000,00 €
23 : Immobilisations en cours	5 000,00€	5 000,00 €

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

5 – TERRES DU LAURAGAIS : Approbation du Rapport de la CLECT n°1 – Compétence Eau

Monsieur Gilles VIEULLES, Adjoint en charge des finances et délégué de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) rappelle les missions de la CLECT (*d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ; d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.*).

Monsieur VIEULLES informe le Conseil Municipal que la CLECT a rendu son rapport sur le financement de la compétence eau, ce dernier a été adopté à l'unanimité des délégués présents. Il indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le rapport CLECT n°1 sur la compétence eau.

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

6 – URBANISME : Autorisation de signature de la convention entre Réseau 31, Terres du Lauragais et la commune de Villenouvelle pour l'extension du réseau d'eau potable pour l'alimentation du projet de lotissement « Darré les Berges »

Monsieur le maire indique que les capacités du réseau de distribution d'eau potable existant du secteur Darré les Berges sont insuffisantes pour satisfaire les nouveaux besoins projetés d'urbanisation.

Monsieur le Maire indique que conformément au rapport qui vient d'être adopté, une convention de répartition des dépenses doit être signée entre Réseau 31, Terres du Lauragais et la commune pour réaliser ces travaux d'un montant de 45 230,34€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet présenté par Réseau 31 dont le montant est estimé à 45 230,34€ HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des dépenses et tout document afférent.

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

7 – DENOMINATION DE VOIE PUBLIQUE : Suppression de la Route de Carcassonne et nomination en Route Départementale 813

Cette délibération a été ajournée.

8 – RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un apprenti

Madame Claudie SIMONNIN-TOMASEK, Adjointe en charge des ressources humaines, expose au Conseil Municipal la possibilité de recruter un apprenti au sein du service technique.

Elle indique que le Comité Technique Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion a été saisi pour avis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'un apprenti au sein du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de recourir au contrat d'apprentissage dans le respect de l'avis du Comité Technique paritaire,
- DÉCIDE de conclure à partir de la rentrée scolaire 2021-2022, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<i>Service</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Diplôme préparé</i>	<i>Durée de la formation</i>
TECHNIQUE	1	CAP	2 ou 3 ans en fonction d'un apprentissage ou non aménagé

- PRÉCISE Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis.

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

9 – ADMINISTRATION GENERALE : Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire indique que depuis 2001, les communes doivent désigner un correspondant défense. Celui-ci est le représentant de la commune quant aux questions relatives à la défense. Il représente la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région.

Monsieur rappelle que sa mission s'articule autour de 3 axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyen ;
- la mémoire et le patrimoine.

Monsieur le Maire propose donc de désigner Joël OULIÉ comme correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination,
- DÉSIGNE Joël OULIÉ comme correspondant défense.

Votants : 15 ; Pour : 15 (dont 3 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 20h00.